

N/REF : 2/07/2025 14H37 C:000003 I:01338
V/REF : AC/C23018
V/Email reçu le Mercredi 02/07/2025 a 14H37

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. OLN
IMMEUBLE : L'ORLEANAIS - OLN
1 a 5, PLACIS DE L'ORLEANAIS
. 35000 RENNES

Rennes, le 09 Septembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : PLACIS 3 ORLEANAIS - LOGT VACANT SUR PASS CHANTIER AU 05/08
LOGEMENT N° 005582, PORTE N°11, 1° ÉTAGE, TYPE 2

MOTIF : QUALIGAZ - GAZ 005582 OLN - (OLN - 01 - 03)
ATTESTATION GAZ AVEC OBTENTION QUALIGAZ
TRAVAUX NÉCESSAIRE A L'OBTENTION

Donneur d'ordre : Mme S ALI MOHAMED

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 11/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DE LA TUYAUTERIE GAZ
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES ORGANES DE COUPURE GAZ
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES VOULUMES, OUVRANTS, AERATIONS
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
DIAGNOSTIQUE QUALIGAZ
REPLACEMENT ROAI GAZ AVEC FLEXIBLE
CERTIFICATION QUALIGAZ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 11/08/25 a 11H10 Mme S ALI MOHAMED

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL174-Rempl.ROAI inviolable	1	82,00	82,00
1,00	PBL178-Attest.diagn.gaz locat./+QUALIGAZ	1	120,00	120,00
TOTAL H.T.				202,00
T.V.A. a 10,00%				20,20
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>222,20</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.